

N°	Question	Réponse officielle	Date publication de réponse
El. 1	Bonjour, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une question relative au lot 8. En vous remerciant par avance pour votre réponse, Cordialement	Oui, c'est normal, le découpage hydrographique n'est pas le même qu'au précédent marché.	19/05/2026
El. 2	Cadre de réponse lots 8 à 13, serait-il possible de rajouter dans le menu déroulant de la colonne X (détection) le choix UV-VIS ainsi que turbidimètre? Dans la colonne V (préparation), rajouter dans le menu déroulant Miné H2SO4.	Oui, il est possible de rajouter des choix dans le menu déroulant.	19/05/2026
El. 3	Le laboratoire sélectionné doit-il réaliser les prélèvements dans des locaux mis à disposition, sont ce les patients qui se déplacent au laboratoire ou bien une infirmière choisi par vos soins qui les réalise ?	Votre question ne concerne pas l'objet du présent marché.	19/05/2026
El. 4	Quelles sont les analyses à réaliser ou, de manière générale, reste-t-on dans les domaines de la biologie polyvalente. Est-il possible de préciser la liste des analyses attendues ? Un ordre de grandeur des montants alloués selon la NABM ?	Votre question ne concerne pas l'objet du présent marché.	19/05/2026
El. 5	Pourriez-vous me donner un ordre de grandeur du nombre de patient à prélever ?	Votre question ne concerne pas l'objet du présent marché.	19/05/2026
El. 6	Les patients sont-ils convoqués de manière groupée ou chaque patient est-il libre de se présenter au laboratoire selon ses disponibilités ?	Votre question ne concerne pas l'objet du présent marché.	19/05/2026

El. 7	Les code SANDRE sont erronés pour le xylène m et xylène p dans le cadre de réponse (par ailleurs ils sont dosé sous forme xylène m+p)	En effet, les codes paramètres 1293 (xylène-m), 1294 (xylène-p) et 1780 (xylène) sont supprimés du cadre de réponse, pour les matrices eau et sédiments. C'est bien le paramètre 2925 (xylène m+p) qui est demandé sur ces deux matrices. Le cadre de réponse corrigé est à télécharger (<i>Cadre de reponse - 17avril.xlsx</i>).	19/05/2026
	Dans le cadre de réponse figure pour la partie eau l'analyse du phosphore échangeable, ce paramètre est généralement analysé sur matrice solide (sol, sédiment, boue), est-ce une erreur ?	En effet, il s'agit d'une erreur. Il n'est plus demandé dans l'appel d'offre. Le cadre de réponse corrigé est à télécharger (<i>Cadre de reponse - 17avril.xlsx</i>).	19/05/2026
	Serait-il possible d'ajouter une ligne pour les frais logistique dans le BPU ?	Aucune ligne supplémentaire ne sera rajoutée pour les frais logistiques. Les coûts seront répercutés dans les autres lignes déjà présentes dans le BPU.	19/05/2026
	Pourriez-vous nous communiquer le détail de la notation technique pour le critère « valeur technique de l'offre » à savoir la répartition entre les différents items qui seront prise en considération (LQ, nbre de molécules analysés, incertitude, liste complémentaire, ...).	Non, cf RC.	19/05/2026
	Quels serait la volumétrie qui serait susceptible d'être réceptionnée chaque mois ?	L'estimation des flux de volume sur l'année peut être déduite en fonction des volumes analytiques présentés dans le CCTP (cf. page 10) et des fréquences prévisionnelles de l'annexe 1. Pour information, une fréquence 12 implique un prélèvement par mois, une fréquence 6 un prélèvement tous les deux mois, une fréquence 4 un prélèvement tous les 3 mois, une fréquence 2 un prélèvement tous les 6 mois, une fréquence 1 un prélèvement par an.	19/05/2026
	- A l'article VIII du CCTP, il est indiqué que le titulaire du lot remet aux équipes de préleveurs le matériel nécessaire au conditionnement et au transport des échantillons, parmi ce matériel figure également les mouchards de température. Les piles boutons ayant un coût conséquent, et les volumes d'échantillons étant important, est-il nécessaire que chaque enceinte ou qu'envoi d'enceinte soit muni de capteur de température ? Le contrôle de température durant le transport peut-il être effectué ponctuellement et de manière inopinée ?	Cette information est à la discrétion de chaque candidat et sa manière de l'aborder sera présentée dans son mémoire technique.	19/05/2026
El. 8	Bonjour, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un document de questions datant de ce jour. En vous remerciant par avance pour vos réponses. Cordialement		19/05/2026
	Concernant les bicarbonates : Lot 8 à 13 (rivières), lot 17 et 18 (plans d'eau) : LQ cible à 1 mg (HCO ₃ /L et pas de LQ pour TAC : n'est-ce pas 1°F pour TAC et 15 mg(HCO ₃)/L comme pour les eaux souterraines ? Lot 15 et 16 eaux souterraines : LQ cible à 15 mg (HCO ₃)/L et LQ à 1°F pour TAC	Cadre de réponse modifié en conséquence : harmonisation 15 mg(HCO ₃)/L	19/05/2026
	Concernant la turbidité : Lot 8 à 13 (rivières), lot 17 et 18 (plans d'eau) : LQ cible à 0.1 NFU Lot 15 et 16 eaux souterraines : LQ cible à 0.3 NFU Est-ce normal d'avoir une LQ eaux superficielles < LQ aux souterraine (LQ Avis du 15 août 2025 relatif aux LQ des couples « paramètre-matrice » de l'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau 0.3 NFU) ?	Cadre de réponse modifié en conséquence : harmonisation 0,3 NFU	19/05/2026

	<p>Lots 8 à 13 (rivières) et lots 15 à 16 (eaux souterraines) : Est-ce normal d'avoir des fractions analytiques différentes : eau filtrée sur eau de rivière et eau brute sur eau souterraine ?</p> <p>Il semble y avoir une erreur d'unité sur le Thallium quelque soit le lot : il est indiqué $\mu\text{g}(\text{Ti})/\text{L}$ au lieu de $\mu\text{g}(\text{TI})/\text{L}$. Pouvez-vous confirmer qu'il s'agit d'une erreur ?</p>	<p>Cadre de réponse modifié : Phase aqueuse de l'eau (filtrée, centrifugée...) et correction de l'unité du thallium ($\mu\text{g}(\text{TI})/\text{L}$)</p>	19/05/2026
	Lot 15 et 16 eaux souterraines :		19/05/2026
	Phosphore total et Orthophosphates (PO_4) basculent dans le groupe de paramètres "Liste analyse régulière" et il n'y a plus de groupe "Liste P" dans le cadre de réponse, mais la liste P est toujours présente dans l'Annexe 1 Programmation 2027-2030 des lots 15 et 16. Est-ce normal ?	En effet, les paramètres de la liste P ont été rajoutés dans la liste analyse régulière. Il s'agit d'une erreur dans l'annexe 1 qui est corrigé en fonction : liste P supprimée.	19/05/2026
	Le groupe de paramètres « Liste analyse photographique » présent dans cadre de réponse correspond-il au groupe de paramètres « Liste P » présent dans la programmation ?	En effet, les paramètres de la liste P ont été rajoutés dans la liste analyse régulière. Il s'agit d'une erreur dans l'annexe 1 qui est corrigé en fonction : liste P supprimée. La liste "photographique" est un groupe différent.	19/05/2026
	Le groupe de paramètres « Liste P » est présent dans la programmation mais pas dans le BPU / estimation financière. Est-ce normal ?	En effet, les paramètres de la liste P ont été rajoutés dans la liste analyse régulière. Il s'agit d'une erreur dans l'annexe 1 qui est corrigé en fonction : liste P supprimée.	19/05/2026
	Le groupe de paramètres « Métaux » présent dans le cadre de réponse n'est pas dans le BPU / estimation financière ni dans la programmation. Est-ce que ces analyses sont incluses sans le groupe de paramètres « fond géochimique / métaux » ?	Oui, le cadre de réponse et l'annexe 1 ont été corrigés en fonction : harmonisation en un seul groupe "fond géochimique / métaux".	19/05/2026
	A quoi correspondent les « Mesures environnementales » dans la programmation ? est-ce que cela correspond à des données à reporter sur la fiche terrain (condition climatique, etc.) ?	Oui	19/05/2026
	Les volumes annoncés pour les lots 15 et 16 sont identiques dans l'estimation financière. Est-ce normal ?	Oui	19/05/2026
	Cadre de réponse : l'incertitude de mesure est demandée à un seuil, à quoi correspond ce seuil ?	Ce seuil correspond au niveau spécifié. Terme modifié en conséquence dans le cadre de réponse.	19/05/2026
El. 9	<p>Bonjour,</p> <p>Suite à la lecture du CCAP, nous nous sommes rendus compte que l'annexe 1 du ccap citée dans l'article 17 n'est pas jointe à votre dossier de consultation n°2026-21. Pouvez-vous nous la transmettre ?</p> <p>Bien cordialement,</p>	<p>Ceci est une erreur matérielle du CCAP. Aucune annexe n'est prévue. Nous vous invitons à vous conformer à l'article 17 pour le contenu de vos demandes de paiement.</p>	
El. 10	<p>Bonjour,</p> <p>Dans le lot 16, le fer et manganèse sont dans la liste analyse régulière et également dans la liste fond géochimique, est-ce normal ?</p> <p>Bien cordialement</p>	<p>Cf. nouvelles pièces publiées.</p>	
El. 11	<p>Bonjour,</p> <p>Dans le lot 16 et les lots 8 à 13, les LQ cibles pour potassium, magnésium, sodium et calcium sont différentes (0.5 ou 0.1mg/L au lieu de 1mg/L), est-ce normal ?</p> <p>Bien cordialement</p>	<p>Cf. nouvelles pièces publiées.</p>	

El. 12	<p>Bonjour, Ci-joint nous avons une interrogation portant sur les LQ, pouvez-vous nous éclairer ? Bien cordialement</p>		
	<p>CCTP section IV.8 (b) Analyses (iii) Limites de quantification : « Les limites de quantification se réfèrent à l'Avis en vigueur relatif aux limites de quantification des couples « paramètre-matrice » de l'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. »</p> <p>Pourtant ce n'est pas le cas :</p> <p>chlorophylle a, phéopigment (0.2µg/L) au lieu de 1µg/L</p> <p>Carbone organique 0.2 au lieu de 0.3mg/L</p> <p>chlorures 0.5mg/L au lieu de 1mg/L</p> <p>potassium, magnésium, sodium et calcium 0.5 ou 0.1mg/L au lieu de 1mg/L</p> <p>Plomb 0.05µg/L au lieu de 0.4µg/L</p> <p>cadmium 0.01µg/L au lieu de 0.025µg/L</p> <p>cuivre 0.1µg/L au lieu de 0.5µg/L -</p> <p>Thallium 0.01µg/L au lieu de 0.2µg/L</p> <p>sélénium 0.1µg/L au lieu de 0.5µg/L</p> <p>titane 0.5µg/L au lieu de 1µg/L</p> <p>Béryllium 0.01µg/L au lieu de 0.04µg/L</p> <p>vanadium 0.1µg/L au lieu de 1µg/L</p> <p>baryum 0.5µg/L au lieu de 5µg/L.</p>	<p>Cf. nouvelles pièces publiées.</p>	
El. 13	<p>L'article 17 du CCAP mentionne une annexe 1 qui n'a pas été publiée, serait-il possible d'en disposer?</p>	<p>Ceci est une erreur matérielle du CCAP. Aucune annexe n'est prévue. Nous vous invitons à vous conformer à l'article 17 pour le contenu de vos demandes de paiement.</p>	
El. 14	<p>Paragraphe d de la section VI-1 du CCTP, la situation de crue n'est pas listée, est-ce normal?</p>	<p>Un prélèvement peut être fait en situation de crue. En cas de dangerosité le prélèvement n'est pas effectué. Pour le paramètre "Situation hydrologique apparente", la valeur correspondante à une crue débordante est le 6. (cf. https://id.eaufrance.fr/par/1726)</p>	

El. 15	Paragraphe a de la section IV.12; Même en cas de non prélèvement, les mesures environnementales doivent-elles être réalisées?	Non, mais date, heure et photos sont à renseigner.	
El. 16	Chapitre 3 du RC. Doit-on fournir déclaration sur l'honneur, CA des 3 dernières années, effectifs/encadrants, références des 5 dernières années, les attestations COFRAC et agréments, alors que ces éléments sont déjà intégrés au DUME?	Ces éléments sont détaillés pour les opérateurs économiques qui ne souhaitent pas recourir au dispositif du DUME.	
El. 17	BPU, cadre de réponse, estimation financière sont-ils à signer ? Si oui, comme il s'agit de pièces du marché, est-il possible de les transformer en pdf pour apposer une signature électronique?	Ces documents doivent être datés et être revêtus d'une identification aisée de votre engagement (par exemple par un tampon et les noms et fonction du signataire). Ils seront dûment signés le cas échéant par l'attributaire du marché, en annexe de l'acte d'engagement.	
El. 18	Après examen du Règlement de la Consultation (RC) et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), il ne nous apparaît pas que soient explicitement exigés : •une accréditation COFRAC ou un agrément pour la réalisation des prélèvements, •ni le respect d'exigences minimales de performance analytique pour les analyses des macropolluants et des métaux, contrairement aux dispositions prévues pour le lot n°19. Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer l'absence de telles exigences pour le présent lot, ou, le cas échéant, de nous préciser les références documentaires applicables.	Les conditions de participations sont explicitées dans le RC et les performances analytiques sont explicitées dans le CCTP et dans le cadre de réponse.	
El. 18	Il est indiqué que, pour les lots n°8 à 13, les analyses des métaux sont réalisées sur la phase aqueuse (fraction 3), tandis que pour le lot n°19, le bore (1362) et le tellure (2559) sont demandés sur eau brute (fraction 23).Merci de bien vouloir nous confirmer cette différence.	Cf. nouvelles pièces publiées.	

El. 18	<p>Conformément à l'article 16 du CCAP, chaque lot est conclu sans minimum et avec un montant maximum. Par ailleurs, l'estimation financière transmise dans le cadre de la consultation repose sur des quantités indicatives et vise à permettre la comparaison des offres sur la base des prix unitaires.</p> <p>Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer que le dépassement éventuel du montant maximum du lot résultant de l'estimation financière ne constitue pas, en soi, un motif d'irrégularité de l'offre, dès lors que le candidat respecte l'ensemble des exigences du dossier de consultation et que l'exécution des prestations reste, le cas échéant, strictement limitée au montant maximum contractuel prévu à l'article 16 du CCAP.</p>	Cf. nouvelles pièces publiées.	
El. 19	La fiche terrain de prélèvements en cours d'eau, annexe 5 du CCTP, comporte une mesure de débit instantané, est-ce une mesure attendue sur chaque station?	Non, la mesure de débit n'est pas attendue. Cf nouvelles pièces publiées.	
El. 20	Bonjour, doit-on respecter le prélèvement sur 1 seul jour de l'ensemble des points d'un versant ou bassin ? pour chaque lot, la planification des semaines dédiées est elle imposée par l'AEAG ou pouvons nous décider des semaines dédiées chaque mois ?	Les deux semaines seront imposées par l'AEAG, il appartient au candidat de s'organiser sur ces deux semaines et de proposer une cohérence hydrologique dans son offre.	
El. 21	bonjour, est-ce que la planification des semaines de prélèvements pour 2 lots différents peut être différente à savoir 2 périodes distinctes pour 2 lots sur un même mois ? merci d'avance	Non car les deux semaines seront identiques sur l'ensemble du bassin AG.	
El. 22	Concernant l'estimation financière pour le lot 19, il n'est fait mention que des familles tarifaires pour la matrice eau, est-ce normal que la matrice sédiment ne soit pas prise en considération pour l'estimatif du lot ?	Cf. nouvelles pièces publiées.	
El. 23	<p>Bonjour,</p> <p>Je vous remercie de bien vouloir prendre ce message en considération et répondre aux questions listées dans le document fourni en PJ, en lien avec la présente consultation.</p> <p>Cordialement</p>		

<p><u>Lot 15 :</u> <u>Dans le cadre de réponse :</u> •Le fer (code SANDRE 1393) appartient aux groupes de paramètres « métaux » et « liste analyses régulières ». → Dans lequel (ou lesquels) faut-il le prendre en compte pour l'établissement du prix ? •Les seuls paramètres du groupe de paramètre « in situ » sont la turbidité et le chlore total alors que la section VI.2.c du CCTP (page 58) fait état des mesures suivantes : température de l'eau, potentiel REDOX, concentration en oxygène dissous, conductivité à 25 °C, potentiel hydrogène (pH), turbidité, profondeur du niveau piézométrique et chlore total. Que devons-nous chiffrer dans le BPU et/ou l'estimation financière ? •Trois paramètres font partie du groupe de paramètre « liste analyse photographique » (chrome hexavalent, bromates et chlorates). → Comment devons-nous chiffrer dans le BPU et/ou l'estimation financière ?</p>	<p>Le fer et le manganèse appartiennent à la Liste Analyse Régulière, le cadre de réponse est modifié en fonction. cf. nouvelles pièces Les mesures In-situ sont à intégrer dans le forfait "Prélèvements" et ne sont pas demandées à l'unité.</p> <p>Le groupe "Liste analyse photographique" a été supprimé. cf. nouvelles pièces</p>	
<p>Dans le CCTP, il est indiqué en page 7 que « le présent CCTP est établi sur la base des textes réglementaires, normatifs et autres documentations (fascicules de documentation, avis relatifs aux normes...) applicables aux prestations, connus à ce jour ». Ce point est complété dans la section IV.8.b. iii (page 21) du CCTP : « Les limites de quantification se réfèrent à l'avis en vigueur relatif aux limites de quantification des couples paramètre-matrice de l'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. » Concernant les limites de quantification, les valeurs cibles comprises dans les cadres de réponse peuvent être plus restrictives que celles définies dans le texte suivant publié au journal officiel n° 0189 du 15 août 2025 « avis relatif aux limites de quantification des couples paramètre-matrice de l'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques ». De plus, certaines limites de quantification sont différentes pour les eaux superficielles et souterraines et, dans le lot 15, le manganèse est présent deux fois avec deux limites de quantification différentes. → Pourriez-vous, en tenant compte des éléments présentés ci-avant, confirmer les limites de quantification pour les paramètres ci-dessous ?</p>	<p>Cf. nouvelles pièces publiées.</p>	
<p>EI. 24 Bonjour, nous sommes toujours en attente d'une réponse à notre question du 24 avril ci-joint. Bien cordialement</p>		
<p>EI. 25 Lot 19 Le xylène ortho (1292) se trouve dans le groupe paramètre Chimie alors que la somme xylène méta et para (2925) se trouve dans le groupe de paramètres (Phyto). Merci de bien vouloir nous confirmer cette différence.</p>	<p>Le paramètre xylène méta et para (2925) doit être dans le groupe de paramètre : Chimie. cf. nouvelles pièces,</p>	

El. 26	Bonjour, lot 17 et 18 : pourriez-vous nous indiquer vos exigences en matière d'Agrément ministériel et / ou d'accréditation pour chaque paramètre à réaliser en particulier sur l'hydrobiologie (diatomées, macro-invertébrés, macrophytes et phyto)?	Les informations sont détaillées dans les documents de l'appel d'offre (cf. RC).	
El. 27	Bonjour, Je vous remercie de bien vouloir prendre ce message en considération et répondre aux questions listées dans le document fourni en PJ, en lien avec la présente consultation. Cordialement		
	Dans les BPU et estimations financières des lots 8 à 18, il y a la ligne tarifaire suivante : « Echantillon tiers : Prestations relatives à la constitution d'échantillons à destination d'un laboratoire tiers (prix comprenant le prélèvement et l'éventuel acheminement vers un transporteur) ». → Pouvez-vous (notamment au vu des quantités estimées) préciser dans quel contexte ce prix pourrait être activé : dans le cas relativement fréquent d'une constitution d'échantillon et d'un envoi vers le titulaire du lot 19 ? dans celui plus occasionnel d'une étude (BRGM, INERIS, autres...) ? autres ? Et s'il ne s'agit pas du premier cas de figure listé, comment les candidats aux lots 8 à 18 doivent-ils chiffrer ces mêmes prestations (échantillonnage, dépôt au transporteur identifié...) pour envoi au titulaire du lot 19 ?	L'échantillon tiers correspond à un prélèvement occasionnel. Le prélèvement a lieu dans les mêmes conditions. Seuls le prélèvement et le dépôt au transporteur dédié sont à chiffrer. Le transport vers le laboratoire (titulaire du lot 19 ou autre laboratoire dans le cas d'une étude) ne sera pas aux frais du titulaire des lots 8 à 18.	
	Dans le cadre de réponse, il est demandé de compléter tous les champs (exception faite du lot 19), notamment celui ayant trait aux méthodes analytiques. → Dans le cas d'une réponse impliquant plusieurs structures présentant des méthodes différentes, avons-nous la possibilité de dupliquer les lignes ? Ou bien faut-il procéder différemment pour détailler nos capacités ?	Il est possible de dupliquer les lignes et d'indiquer plusieurs méthodes, dans ce cas préciser dans le commentaires la structure concernée.	
El. 28	Le fichier «Annexe_1_Programmation_2027-2030 » permet de connaître précisément les listes d'analyses commandées simultanément pour chaque point de prélèvement, sauf pour le Lot 19. Dans un souci d'optimisation tarifaire, pouvez-vous nous indiquer les listes commandées simultanément sur les différentes typologies d'échantillon (rivières, eaux souterraines) ? Ex : en 2028, faut-il considérer que les 811 analyses intermédiaires seront systématiquement commandées en même temps que les analyses régulières micropolluants ?	La volumétrie et les fréquences sont détaillées dans l'annexe 1 et le CCTP.	
El. 29	Bonjour, Concernant le Lot 11, pouvez-vous me dire si pour les stations 05180660 et 05151975, les coordonnées données sont-elles exactes? Merci	Cf. nouvelles pièces publiées.	

El. 30	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Dans le cadre de l'exécution des prestations pour les lots 8 à 16, il est précisé que le titulaire du lot 19 assure le transport des échantillons sous 24 heures. Afin d'optimiser l'organisation des interventions, nous souhaiterions obtenir des précisions sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le titulaire du lot 19 est-il tenu de proposer un maillage de points de collecte (transporteurs partenaires) suffisamment dense pour limiter les temps de trajet des équipes de prélèvement ? Une multiplication des points de dépôt permettrait non seulement d'optimiser le temps productif des préleveurs, mais aussi de réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements. - Sur certaines zones du bassin Adour-Garonne, l'offre de transporteurs disponibles (notamment sur des plages horaires compatibles avec des tournées de terrain complètes) est très limitée. Cela impose aux équipes de prélèvement des temps de conduite importants en fin de journée. •Est-il envisagé, pour ces zones spécifiques, que le titulaire du lot 19 mette en place un transport dédié (collecte directe sur site ou point de rendez-vous optimisé) ? •Ce mode de transport permettrait, par ailleurs, de sécuriser l'acheminement en limitant les risques de casse et de perte liés aux ruptures de charge. 	<p>Cette information est à la discrétion de chaque candidat et sa manière de l'aborder sera présentée dans son mémoire technique.</p>	
El. 31	<p>Dans le RC, page 12, il est noté : "NB : il est rappelé que ces documents... en cas de sous-traitance"</p> <p>Néanmoins, peut-on déclarer une sous-traitance à postériori du résultat du marché.</p>	<p>Un sous-traitant pourra être déclaré après la notification du marché dans les conditions du marché et de la réglementation applicable en la matière, notamment par la déclaration via un DC4.</p>	
El. 32	<p>Bonjour, Suite à la lecture du CCAP, nous nous sommes rendus compte que l'annexe 1 du ccap citée dans l'article 17 n'est pas jointe à votre dossier de consultation n°2026-21. Pouvez-vous nous la transmettre ? Bien cordialement,</p>	<p>Ceci est une erreur matérielle du CCAP. Aucune annexe n'est prévue. Nous vous invitons à vous conformer à l'article 17 pour le contenu de vos demandes de paiement.</p>	
El. 33	<p>Dans le RC, page 12, il est noté : "NB : il est rappelé que ces documents... en cas de sous-traitance" Néanmoins, peut-on déclarer une sous-traitance à postériori du résultat du marché.</p>	<p>cf question 31</p>	
El. 34	<p>Pour les lot 8 à 13, dans le nouveau cadre de réponse du 20.05, il apparaît les paramètres Matière minérale en suspension et Perchlorate. Est-ce normal ?</p>	<p>cf. nouveau cadre de réponse : les perchlorates sont inscrits dans le lot 19 et les matières minérales en suspension pour les lots 17 et 18.</p>	